

Cabordes : questions à M. Lassurance

Monsieur,

Je vous écris en tant que membre de l'Association des Amis du Patrimoine de Pirey, village jouxtant Besançon (25) et dont le patrimoine comporte (entre autres) de nombreux murs en pierre sèche, quelques murgers et surtout deux cabordes.

Une de ces cabordes est privée (accolée à un beau mur en pierre sèche clôturant une grande parcelle sur laquelle deux maisons ont été construites), l'autre, en bordure de voie publique, vient d'être acquise par la municipalité. Nous avons donc un interlocuteur privé et un interlocuteur public, les relations avec l'un n'étant pas moins délicates qu'avec l'autre.



Caborde « privée », lieudit Au Tillot



Caborde « municipale », lieudit A la Poutière

Pour la caborde « publique », notre association pourrait proposer d'apposer un panneau signalétique.

Parmi les différentes informations à faire figurer sur une signalétique, se pose alors la question de la datation : dans votre très bel ouvrage (Cabanes en pierres sèches de France, Edisud, 2004), vous proposez une fourchette large (1760-1860) qui me convient très bien.

En effet, je me suis entretenu à ce sujet par courriel avec M. Blandin, le spécialiste en la matière dont vous citez les travaux en référence, car j'ai remarqué que les cabordes de Pirey ne figuraient pas sur le cadastre napoléonien (1828 à Pirey), alors qu'il en a dénombré 200 sur le cadastre de Besançon (à peine plus tardif) : mes hypothèses étaient 1) qu'elles ne présentaient pas d'intérêt fiscal pour figurer sur le cadastre, ou 2) qu'elles ont été édifiées postérieurement. A cela, M. Blandin m'a très aimablement répondu : « *A priori, je pencherais pour votre première hypothèse, sans exclure qu'on ait pu en construire au XIXème siècle* ».

Dans votre livre (pages 46-47), vous écrivez que les « *cabordes en pierre sèche des collines bisontines sont bien plus récentes que le nom qu'elles portent* ». Je penche aussi vers cette explication car dans la plupart des textes des XVI ou XVIIe siècle, elles sont décrites comme quadrangulaires, en maçonnerie ou plus souvent en planches, ne désignant visiblement pas des édifices circulaires en pierre sèche.

Je sollicite donc votre avis pour un essai de datation large des deux cabordes de Pirey.

Je le sollicite également pour un avis technique car la caborde « publique » me semble présenter quelques signes de délabrement. L'état de l'autre caborde mériterait certainement l'avis d'un homme de l'art, qui reste à envisager avec l'accord du propriétaire.



Fissure sur la couverture



Mur qui « bombe, juste sous le niveau de la fissure »

Enfin, je souligne simplement une citation de votre livre (pages 46-47) à propos de l'occupation par le prince de Condé d'une caborde lors d'un des deux sièges de Besançon par Louis XIV (1668 et 1674), et qui eut pour conséquence que « *ce povre eritaige en fut tout defect* ».

Il me semble que « l'héritage » en question ne concerne pas uniquement la caborde mais la parcelle de vigne qui la contenait, comme il est mentionné dans Barbizier, almanach populaire comtois, 1961, p. 383 : « *La caborde : (Il s'agit des négociations de paix entre Besançon assiégé et les français). M. le prince de Condé... ne voulait point donner de temps pour répondre que le même jour. Nos commis furent rendre réponse environ les sept ou huit heures du soir, mais ils n'eurent pas la peine d'aller bien loin, car la demeure du Prince était dans la caborde du sieur Charles Cler, qui est un pré plus haut que la croix entre Charmont et Arènes (à Chamforgeron ?) Mais ce pauvre héritage en fut tout défait, ils y coupèrent pour faire du feu plus de 200 pieds d'arbre ; ils brûlèrent tous les pessaux de plus de dix ouvrées de vignes. L'on défît le mur pour y faire entrer les carrosses de nos messieurs. Ils y firent donc et le traité fut fait de telle sorte qu'il nous laissait tous nos droits et nos privilèges.* »

Barbizier étant la publication périodique de l'association « Folklore Comtois », dont je suis également membre, et qui a également publié un numéro sur les cabordes (Barbizier, Culture et patrimoine en Franche-Comté, n° 35, 2011) avec des articles de MM. Gérard Alexandre, Patrick Blandin, François Lassus, René Locatelli.

D'ailleurs, si vous avez besoin d'un relais local pour effectuer un dénombrement et une analyse méthodologique des cabordes franc-comtoises, je peux organiser cela avec les associations concernées.

J'espère que ces différentes remarques et interrogations susciteront votre intérêt.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

M. Régis Baulard